

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 13 Avril 2018
A 20 heures**

Convocation du 05 avril 2018
Affichage du 19 avril 2018

Le **13 avril 2018 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Françoise FAU, Florence TOUZEAU, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Jean-Luc MINIER

Chantal RAVERDEAU par Patrice VICART, Jean-Jacques GUILLOTOT par Gérard PIESYK, Bruno MAMERON par Christine PICARD, Robert GERMAIN par Michel KOTOVTCHIKHINE, Michèle BONARDI par Françoise FAU, Anne-Marie REGNERY par Bernard SALOMEZ, Nathalie PASCAULT par Valérie LE VRAUX

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Valérie LE VRAUX

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2018.
Tous les membres présents signent le registre.

- Vote des taux d'impositions des taxes ménages 2018.
- Budget primitif 2018 commune.
- Syndicat collège et lycée de Toucy : demande de retrait de la commune de Parly.
- Règlement du marché du samedi.
- Projet de Plan Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté.
- Questions diverses.

20 heures 10 : arrivée de Christine PICARD

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES MENAGES 2018 (DE 2018 34)

Vu la commission finances du 12 avril 2018

Le Conseil,

MAIRIE DE TOUCY

Sur proposition du Maire, décide de reconduire les taux 2017 des 3 taxes locales pour l'année 2018.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité les taux 2018 des 3 taxes locales comme suit :

	Bases 2018	Taux 2018	Produit fiscal attendu en 2018
Taxe d'habitation	2 682 000	12,43 %	333 373
Taxe foncier bâti	2 483 000	19,92 %	494 614
Taxe foncier non bâti	101 600	37,18 %	37 775

TOTAL 865 762 €

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE (DE 2018 35)

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, étant absent, Christine PICARD 1ère adjointe présente la partie fonctionnement du budget primitif 2018 de la commune et Gérard PIESYK 4ème adjoint la partie investissement de ce même budget.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à la majorité (Pour : 19 voix, Abstentions : 4 voix - Jean-Luc MINIER, Gilles DEMERSSEMAN, Sonia ALLARD-CARREAU et Catherine RAVIER-LETENDARD),

APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 833 342 €
 Recettes : 2 833 342 € (dont 277 403 € de report de 2017)

Section d'investissement :

Dépenses : 1 584 835 € (dont 175 072 € de report de 2017)
 Recettes : 1 584 835 €

Le Maire s'adresse à Catherine BARBIER et la remercie pour son travail effectué en tant qu'adjointe aux finances.

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : Si nous avons bien compris qu'il fallait rester prudents, même très prudents, mais il y a néanmoins, aussi des urgences dans les délais, des urgences pour obtenir des subventions (de plus en plus réduites).

- Concernant l'éclairage public :

Pratiquement, chaque année, on change des poteaux, on répare, ne faudrait-il pas mieux faire une étude globale sur la rénovation complète du centre-ville, étudier le passage en LED qui permettrait d'obtenir des subventions sur un programme complet, plutôt que de faire au coup par coup sans subvention et permettre ainsi de réduire les charges annuelles de fonctionnement.

- Concernant l'accessibilité des bâtiments communaux :

De mémoire, l'agenda d'accessibilité a été déposé voici 2 ans à la Préfecture. Cette loi date de 2005.

Là aussi, il faudrait engager rapidement un programme pluriannuel et ne pas attendre la date limite pour pouvoir bénéficier des taux de subventions importants attribués encore actuellement (80 % HT).

- Enfin, au cas où des dotations supplémentaires non inscrites, à ce jour, sur le budget

MAIRIE DE TOUCY

2018 qui vient d'être voté, arrivent dans l'année, des dossiers sont-ils prêts à être présentés aux financeurs ?

Gérard PIESYK précise que la prudence est de mise tant que les 2 projets de la tour des évêques et du périscolaire ne sont pas finalisés, notamment les travaux de la tour des évêques auxquels peuvent s'ajouter des imprévus comme l'effondrement du dôme lors du transfert des charpentes.

A noter que d'autres travaux sont en attente comme par exemple la toiture du centre Félix François ...

Si les adjoints ont bien conscience que la rénovation de l'éclairage public fait partie aussi des nombreux travaux à réaliser, Gérard PIESYK rappelle qu'il faut faire des choix budgétaires. Patrice VICART précise que les travaux pourront être envisagés par tranche (financièrement, la totalité du parc de l'éclairage public ne peut être réhabilité en un seul projet) après audit de l'existant. Là encore, le conseil municipal devra faire des choix.

Concernant l'accessibilité, Gérard PIESYK indique que nous ne perdons pas de vue ce dossier qui exige une étape préparatoire avec l'aide d'un architecte compétent dans ce domaine.

Il précise également que la mise en conformité au niveau du PPMS engendre des dépenses.

SYNDICAT COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE PARLY (DE 2018 36)

VU la délibération n° 2018/009 en date du 29 mars 2018 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy votant contre le retrait du syndicat de la commune de Parly (délibération 17-033 du 25 octobre 2017)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE le retrait de la commune de Parly.

Intervention de Sonia ALLARD CARREAU : Lors de la dernière assemblée générale du syndicat, les membres ont voté contre le retrait de la commune de PARLY. Le courrier du Préfet en date du 26/12/2017 a été lu et celui-ci maintien sans réserve le syndicat. Pour Information, 45 élèves de PARLY fréquentent les transports scolaires du Collège et Lycée de TOUCY.

Gilles Demersseman précise que nous sommes sur un principe de mutualisation et de solidarité territoriale et qu'il ne semble pas concevable d'envisager le retrait d'une commune utilisatrice du service.

REGLEMENT DU MARCHÉ DU SAMEDI (DE 2018 37)

Vu la commission "marché" en date du 5 mars 2018.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité, le projet de règlement du marché élaboré par l'agent de surveillance de la voie publique et validé par les membres de la commission "marché".

PROJET DE PLAN REGIONAL DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (DE 2018 38)

Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : Suite à l'introduction du Maire, Gilles Demersseman, informe le conseil du déroulement de la session plénière consacrée au

MAIRIE DE TOUCY

Plan Régional de Santé qui s'est déroulée ce mardi avec l'audition du Directeur Général de l'ARS.

Il fait tout d'abord observer que si le diagnostic posé par l'ARS sur l'offre de soin en Bourgogne-Franche-Comté, est précis et documenté, les réponses et solutions proposées sont dramatiquement insuffisantes et même parfois incohérentes.

Notre Région, est déficitaire en offre de soin en comparaison à la couverture Nationale, l'Yonne et la Nièvre sont, elles, encore sous les données Régionales, ces mêmes territoires sont classés « âgés et défavorisés ». Cet état des lieux montre de très grandes inégalités sociales et territoriales face à la santé, particulièrement sur les territoires ruraux où il existe une densité de professionnels de santé la plus faible et une surmortalité générale.

Si certaines solutions avancées, sur la prévention, la promotion de la santé, l'e-santé, la télémédecine sont utiles et intéressantes, elles sont nettement insuffisantes puisque ne répondant pas au problème de désert médicaux qui s'aggrave continuellement.

Il est même incohérent de renvoyer la population à la médecine de ville pour atténuer les craintes liées aux fermetures de services hospitaliers (urgences, maternités) alors même que nous sommes déjà en très fort déficit de praticiens médicaux et paramédicaux. Le manque de médecins libéraux dans l'Yonne renforce l'engorgement des services d'urgence des hôpitaux et il est envisagé de fermer partiellement certains services, sans développer de capacité d'accueil supplémentaire. Cette orientation nous mène dans le mur.

Il est temps d'agir sur les causes de ces déserts médicaux et non pas sur les conséquences. La France ne manque pas tant que cela de médecins, mais d'une répartition équitable pour les territoires et ses habitants. Pour toutes ces raisons, petite synthèse de quatre heures de débats, l'ensemble des Conseillers Régionaux de Bourgogne-Franche-Comté ont émis un avis défavorable au Plan Régional de Santé présenté par l'ARS et le gouvernement. Il a été demandé au Directeur Général de revoir sa copie et d'appliquer un moratoire sur les fermetures de services engagées. De même, le transfert prévu du central téléphonique du 15 d'Auxerre à Dijon est présenté comme une solution qui n'est en fait qu'arithmétique mais nullement fonctionnelle.

Le lendemain, la Présidente en entretien avec le Premier Ministre, lui a remis un courrier reprenant la position de la Région.

Le Schéma Régional des Urgences préconise la fermeture des Services d'Accueil et d'Urgences n'effectuant pas 11 500 passages à l'année et préconise la centralisation sur le CHU de Dijon des CRRA 15 des SAMU n'ayant pas une activité considérée comme significative. D'ores et déjà le transfert de celui du SAMU 58 (Nevers) sur Dijon est engagé, celui de la Haute-Marne (Chaumont) est effectif.

L'ARS BFC prévoit, avant 2022, la fermeture du CRRA15 du SAMU après celui de la Nièvre.

Les transports hélicoptérés seraient maintenus à Auxerre.

Selon l'ARS BFC, cette décision se justifie par le manque d'Urgentistes dans la région (150 à 200 postes non pourvus), notamment dans l'Yonne et la volonté d'optimiser les lignes de garde pour mieux répartir la ressource d'Urgentistes.

- **Considérant** que l'Yonne est un département rural qui compte 340 000 habitants sur 7 427 Km² que la population du département vieillit : en 2040, les plus de 65 ans représenteront 40 % de la population, même si la population devrait légèrement augmenter.
- **Considérant** qu'Auxerre, comme l'Yonne en règle générale, a une densité médicale faible : 6,4 /10 000 habitants. Le taux de mortalité prématuré (avant 65 ans) est préoccupant : 263 /10 000 contre 209 en France.

MAIRIE DE TOUCY

- **Considérant** que le manque de spécialistes se traduit par des indicateurs dégradés sur certaines pathologies comme le diabète dont le niveau d'ALD pour 100 000 habitants s'élève à 391 en 2014 pour l'Yonne, contre moins de 310 pour la France métropolitaine.

Les urgences de proximité

- **Considérant** qu'il est important de garder les urgences de proximité sur notre territoire en raison des services qu'apportent à la population, de leur pouvoir d'attractivité, mais aussi afin d'éviter tout transfert d'activité sanitaire vers les sapeurs-pompiers.
- **Considérant** que ces derniers permettent d'accueillir et de rendre possible tous transports - arrivées ou transfert de jour comme de nuit en moins de 30 minutes.
- **Considérant** que dans ce contexte, il devient problématique de faire appel aux sapeurs-pompiers volontaires systématiquement pour des missions trop longues ou trop décalés de la mission de secours (transport sanitaire et transport de longue distance +1h).
- **Considérant** que le risque encouru en sus des risques pour la population est une démotivation du sapeur-pompier volontaire se traduisant par une mise en indisponibilité régulière de ce dernier auprès du CTA-CODIS.
- **Considérant** qu'il serait nécessaire de garder tous les accueils d'urgences de proximité (Clamecy et Tonnerre mais aussi les autres à long terme) afin de permettre une prise en charge efficace de la population et des délais de transports acceptables.
- **Considérant** qu'en tant qu'élus du territoire, nous sommes légitimes pour porter les demandes en besoins éventuels d'assouplissements réglementaires.
- **Considérant** que la santé sur nos territoires ne doit pas être vue que d'un niveau uniquement comptable par l'ARS qui décide seule, au détriment des territoires et qui conduit, tous les 5 ans, à un affaiblissement de la ruralité au profit des villes métropoles.

Répartition des médecins urgentistes sur le territoire / fermeture du CRRA15-SAMU89

- **Considérant** que dans le schéma régional, il est prévu de mutualiser les CRRA 15 des SAMU bourguignons sur le modèle franc-comtois, 2 sont maintenus (Dijon et Chalon-sur-Saône).
 Que L'ARS de Franche-Comté a fermé progressivement (entre 2010 et 2015) les CRRA 15 des SAMU du Jura, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort et a transféré leur activité de régulation sur le SAMU25. La raison principale de ces fermetures était le manque de médecins volontaires pour assurer la permanence 24h/24. Aussi, le transfert de cette régulation médicale vers le CHU de Besançon était compréhensible, d'autant que certains éléments permettent d'étayer cette décision :
 - Départements moins peuplés et moins vastes que l'Yonne,
 - Villes-siège de SAMU proches du CHU Besançon (Dole à 50 Km, Vesoul à 50 Km...)
 - Position géographique centrale du CHU de Besançon dans l'ex-région Franche-Comté.
- **Considérant** que transférer la régulation médicale du SAMU 89 sur Dijon est une

MAIRIE DE TOUCY

décision qui, non seulement ne répond pas aux réelles difficultés icaunaises, mais qui fragilisera encore davantage une situation déjà bien dégradée. En effet, la proximité pour réguler les secours constitue une garantie de nature à rassurer médecins de ville et population, argument de poids pour recruter et sécuriser les futurs médecins, hospitaliers ou libéraux.

- **Considérant** que ce n'est pas en réduisant une offre de soins que l'on règle une pénurie. Au contraire, pour créer une dynamique, le cadre territorial à privilégier demeure certainement le département, et non la région qui souffre de trop nombreuses carences en termes d'axes de communication.
- **Considérant** que cela passe par une offre de soins structurée intégrant la régulation de proximité. Les médecins de ville, en particulier, ont besoin, pour favoriser leur installation, de disposer d'un cadre structuré et de proximité. Le SAMU 89 offre ces atouts de proximité et d'efficacité.
- **Considérant** que parmi les arguments opposables à ce projet de transfert de la régulation médicale vers le CHU de Dijon, figurent les importantes ressources existantes, humaines et financières, à mobiliser, sans compter les inévitables moyens supplémentaires nécessaires.
- **Considérant** que le nombre de lignes de gardes médicales nécessaires à cette régulation, assorti d'un recrutement adapté d'assistants de régulation médicale, impliquent de nombreuses créations de postes, sans réaliser ainsi la moindre économie. Aussi, présenter ce projet comme une source d'économies, humaine et financière, est un leurre, qui aboutirait in fine à une concentration d'Urgentistes en un seul site alors qu'ils font tant défaut sur l'ensemble du territoire.
- **Considérant** que la compétence de la régulation du SAMU 89 ne peut être remise en cause. Elle est effectuée par une douzaine de médecins urgentistes, expérimentés, titulaires (non intérimaires), venant aussi d'autres établissements du département qui connaissent bien le territoire, les particularités de chaque établissement et les filières de soins organisées dans le département et avec les autres partenaires. Cet ensemble cohérent permet une régulation médicale de qualité et de proximité.
- **Considérant** qu'actuellement, le tableau de permanence de la régulation est toujours honoré, sans recours à l'intérim. Il en va de même pour la régulation libérale qui fonctionne parfaitement.
- **Considérant** que le recrutement en nombre d'Urgentistes, à Dijon, concentrés en un même lieu, contrarierait le recrutement sur les autres sites de la région, faute d'attractivité, alors que les besoins y sont importants. Dans cette perspective, un tel décalage entre métropole et territoires ruraux accentuerait les déséquilibres et inégalités régionales lourdement ressenties par la population.
- **Considérant** que la fermeture du CRRA 15 du SAMU 89 n'entraînera pas de gain de 6 ETP pour le service des Urgences, contrairement aux arguments de l'ARS BFC. En effet, les médecins régulateurs actuellement en place seront de toute évidence tentés de quitter le territoire pour rejoindre des sites où ils pourront exercer leur spécialité dans ses trois principales composantes : régulation médicale, urgences médico-chirurgicales et activité extrahospitalière (SMUR). Plus grave encore, cette fermeture du CRRA15 rendra le SAMU de l'Yonne bien moins attractif pour la nouvelle génération d'Urgentistes, formés à exercer leur métier dans ces multiples facettes.
- **Considérant** que le SAMU89 gère plus de 286 600 appels et plus de 80 000 dossiers de régulation (2017).
- **Considérant** que le SAMU89 n'a jamais connu de dysfonctionnement grave. Il suit en cela les recommandations et référentiels de SAMU de France.
- **Considérant** que le SAMU89 a de très bonnes relations avec ses partenaires (le

MAIRIE DE TOUCY

SDIS89 et l'Association des transporteurs Sanitaires privés de l'Yonne) avec des rencontres régulières pour mieux répondre au besoin de transport sanitaire urgent dans notre département.

- **Considérant** que la régulation est assurée par une douzaine de médecins titulaires, qualifiés et expérimentés, qui espèrent poursuivre cette activité au sein du SAMU 89.
- **Considérant** que la fermeture du CRRA 15 accélèrera la désertification des structures d'urgences, les rendant moins attractives pour la génération d'Urgentistes à venir.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Toucy (YONNE)
après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté tel que présenté.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|--|---|
| ❖ Jeudi 19 avril 2018 | 19 h 00 Commission travaux voirie |
| ❖ Mercredi 25 avril 2018 | 20 h 00 Conseil Municipal |
| ❖ Dimanche 29 avril 2018 | 10 h 45 Souvenir des déportés RV au cimetière |
| ❖ Mardi 8 mai 2018 | 9 h 45 Commémoration 8 Mai RV devant la
mairie |
| | 10 h 00 rencontre foot plateau des débutants |
| ❖ Du Mercredi 9 mai au
Samedi 12 mai 2018 | 14ème Festival de Théâtre et Cirque |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 55.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES MENAGES 2018 (**DE_2018_34**)

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE (**DE_2018_35**)

SYNDICAT COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY : DEMANDE DE RETRAIT DE LA
COMMUNE DE PARLY (**DE_2018_36**)

REGLEMENT DU MARCHÉ DU SAMEDI (**DE_2018_37**)

PROJET DE PLAN REGIONAL DE SANTE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
(**DE_2018_38**)